



ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE VICTOR HUGO



L'association sportive de votre lycée a pour but de rendre le sport accessible à toutes et tous. Vous trouverez, à travers une large offre d'activités physiques et sportives, une pratique qui correspondra à vos attentes.

- **compétiteurs**, avec l'envie de vous dépasser et de vous mesurer aux autres établissements jusqu'aux championnats de France,
- **sportifs**, avec l'envie de développer vos capacités physiques ou de vous entraîner pour le baccalauréat,
- **Hédonistes**, avec l'envie de retrouver vos amis et de partager de bons moments à travers une pratique régulière en loisir, ou la découverte d'activités originales et variées.

L'association a aussi pour but de former les entraîneurs, les arbitres et les reporters / photographes sportifs de demain : n'hésitez pas à en parler aux enseignants si ces rôles vous intéressent.

MERCREDI de 13h à 15h

VOLLEY		BADMINTON	
	NATATION		MUSCULATION
TENNIS DE TABLE		CIRCUIT TRAINING	

Les temps forts de l'A.S

- Challenge de diverses activités : Kinball, Basket 3x3, Cross country, Bad, Volley, Ultimate...
- Journées Sportives : Journée du sport scolaire, Journée sports de plage à Valras
- Moments de partage : Tournoi de rentrée badminton profs/élèves. Tournoi de la galette, Tournoi Terminale Volley de fin d'année

ADHÉSION à l'année 35 € : 20 euros pour les familles

15 euros offert sur la carte jeune

AUTORISATION PARENTALE

Nom/Prénom de l'élève :

Classe :

Date de naissance :

Activité principale envisagée :

Je soussigné(e).....père, mère, représentant légal autorise mon enfant à participer aux activités de l'Association Sportive.
En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur alertera le médecin régulateur du 15 ainsi que la famille à contacter au numéro : ou

Mention droit à l'image

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'accepte sans réserve de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Mention RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. De par l'adhésion à l'UNSS, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'autorise sans réserve la collecte, l'enregistrement et le stockage des données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié (pour des croisements de fichiers pour les équivalences arbitrables principalement), ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS

Mention Assurances

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte éthique de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Lu et pris connaissance, date, Signatures des parents (ou du tuteur) et Signature de l'élève

Paiement :

15 € sur la carte jeune : Numéro de carte jeune n°

20 € restants par chèque à l'ordre de l'A.S Lycée V. Hugo ou espèce, versé le.....

Document à remettre au professeur qui anime votre activité préférentielle